



Union conjugal avec un demandeur d'asile

Par **onday**, le **22/09/2013** à **09:02**

Par la présente, je viens demander un renseignement concernant une tentative d'union (mariage, concubinage):

Un demandeur d'asile en cours de procédure peut-il entreprendre une démarche de s'unir avec une femme ou un homme résidant déjà en France?

Par **youris**, le **22/09/2013** à **14:08**

bjr,
un demandeur d'asile peut se marier en france;
le concubinage se signifie rien sur le plan juridique, ce n'est pas une union c'est une situation de fait;;
cdt

Par **onday**, le **24/09/2013** à **05:34**

Bonjour et Merci Youris.

Cependant, où vais-je me rendre dans ce cas et quelles procédures vais-je suivre avec ma compagne (elle qui est résidente)?

Merci bien de me l'indiquer même à travers mon mail (malie5669@yahoo.fr).

Cordialement,